

DUPLICATA D'UN RECEPISSE
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

MANDATAIRE :

FIDAL

19100 BRIVE

CONCERNANT LA SOCIETE :
SOCIETE BRIVISTE D'EXPERTISE COMPTABLE
1 RUE PASTEUR
19360 MALEMORT

1
NUMERO DE GESTION : 91B00138
NUMERO RCS : B382355568
NUMERO DE DEPOT : 00000811

01- ACTE DE : RAPPORT
NATURE D'ACTE : RAPPORT CR/CPTES TRANSFORM. STE
DATE DE L'ACTE : 24/07/96

DATE DU DEPOT : 26/08/96

LE GREFFIER

TARIF (DECRET DU 10/10/86)	
DROITS DE GREFFE (02)	6,60

*** TOTAL HT	6,60
TVA 20,6%	1,36

*** TOTAL TTC	7,96

BERNARD PAQUIER

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Bordeaux

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près la Cour d'Appel de Bordeaux

67, rue Paulin - 33000 Bordeaux
Tél. 56 52 31 81 - 56 81 75 53
Fax. 56 81 73 80

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

TRANSFORMATION DE LA SARL SOBRIVEC

EN SOCIETE ANONYME

SARL SOBRIVEC
Rue Pasteur

19360 MALEMORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L SOBRIVEC
EN SOCIETE ANONYME

Madame, Messieurs les associés,

J'ai été désigné par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Brive en date du 29 Juin 1996, en qualité de Commissaire à la transformation de la S.A.R.L SOBRIVEC, chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers éventuels, conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés commerciales.

Dans le cadre de cette mission, je dois également attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, conformément aux dispositions de l'article 56-1 du Décret du 23 mars 1967.

En outre, j'ai été chargé d'établir le rapport sur la situation de la société prévu à l'article 69 de la loi.

En conséquence, l'exécution de cette mission est relatée dans le rapport unique que je vous présente.

J'ai eu toutes facilités pour accomplir ma mission et notamment, j'ai pu consulter tous les documents nécessaires.

I- SITUATION DE LA SARL SOBRIVEC

La société a été constituée par acte sous seing privé en date à MALEMORT (19) du 31 Mai 1991. La durée de la société est de 99 ans. Elle expire le 25 Juillet 2090, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Son capital s'élève à 50 000 Francs. Il est divisé en 500 parts de 100 Francs chacune.

Préalablement à la transformation en Société Anonyme, les conditions suivantes doivent être remplies:

- Le capital social doit être au moins égal au capital minimum exigé pour les Sociétés Anonymes;

- Le nombre des associés doit être au moins égal à 7;

- Activité licite sous la forme de société anonyme;

A la date du 31 Décembre 1995, les capitaux propres s'élèvent à 395.759 Francs.

Les conditions préalables à la transformation se trouveront réunies dès la réalisation de l'augmentation de capital figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur le projet de transformation de la Société en Société Anonyme.

II- APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS

Je suis en mesure d'apprécier ainsi qu'il suit la valeur des biens composant l'actif social:

- Immobilisations nettes	2.159.873	francs
- Actif Circulant	4.863.595	francs
- Charges à répartir	73.987	francs

	7.097.455	francs.

En outre, j'ai pu constater que la Société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Enfin, j'atteste que le montant des capitaux propres de la SARL SOBRIVEC à la date du 31 Décembre 1995 était au moins égal à son capital social.

En conclusion, j'estime que rien dans la situation de la Société ne s'oppose à sa transformation en Société Anonyme

Fait à Bordeaux le 24 Juillet 1996

Bernard PAQUIER

